

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00092

Numéro SIREN : 825 131 097

Nom ou dénomination : A.R.M.M

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2022 sous le numéro de dépôt 5923

A.R.M.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 €

Siège social : 4 place Mauperthuis

44510 POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier septembre,
A neuf heures trente minutes,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Adrien ORDRONNEAU préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la lettre de démission du président,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mo Mo Ao

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Monsieur Adrien ORDRONNEAU démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Adrien ORDRONNEAU de ses fonctions de président de la société, et le remercie pour les services rendus à la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvelle présidente :

- **la société MAUPERTHUIS,**
société à responsabilité limitée au capital de 49 980 euros,
dont le siège est à POULIGUEN (Loire Atlantique) 4 place Mauperthuis,
immatriculée au RCS de SAINT NAZAIRE sous le numéro 894 618 503,
sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

Mo Mo Ao

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Marc ORDRONNEAU

Signature



Martine ORDRONNEAU

Signature



Société MAUPERTHUIS

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de présidente »

Bon pour acceptation des fonctions
de présidente.

Mo Mo Mo